

Maquette des journées de développement professionnel bassins CPE

2019-2020

Bassin : CHER

Journée 2 : 05/03/2020

Coordonnateurs : Gwennaëlle RIBOUCHON / Aurélie WILLAY

Intitulé de la formation	Parole de l'élève (positionnement des adultes et estime de soi) et mise en œuvre des conseils coopératifs
Objectif général de la formation	A travers les conseils coopératifs, participer à l'élaboration d'une politique de prévention des sanctions éducatives et la promouvoir. Permettre la mise en œuvre de mesures alternatives telles que les mesures de responsabilisations en prévenant les conflits et en promouvant le bien vivre-ensemble. Développer chez les élèves des compétences du S3C, les compétences psychosociales et renforcer les parcours citoyen et avenir.
Objectifs spécifiques (compétences) <i>Se reporter au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation du 01.07.2013.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • CC1. Faire partager les valeurs de la République • CC 5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation • CC 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques • CC 10. Coopérer au sein d'une équipe • CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative • CC 13. Coopérer avec les partenaires de l'école • CS2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement • CS 3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement • CS 5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif • CS 6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative • CS 8. Travailler dans une équipe pédagogique
Modalités pédagogiques (intervention, échanges, animations d'ateliers, construction d'outils, mutualisation...)	MATIN : Intervention de M. ROUSSEL sur les apports théoriques. APRES MIDI : Ateliers de mise en pratique consistant à réaliser des conseils coopératifs. Mutualisation de ce qui se fait déjà en établissements.
Finalités en termes de pratiques professionnelles, effets attendus.	Permettre aux CPE de participer à l'amélioration du climat scolaire de leur établissement, en proposant et en promouvant une politique effective de prévention des sanctions. Favoriser la mise en œuvre des mesures de responsabilisation, notamment en développant des

	<p>partenariats avec des associations extérieures conventionnées.</p> <p>Restaurer chez les élèves une estime de soi positive permettant son épanouissement dans son établissement et sa réussite dans le cadre des parcours citoyen et avenir.</p>
Contenus (références théoriques, textes institutionnels...)	<p>BO du 05/09/19 sur le plan de lutte contre les violences scolaires.</p> <p>BO du 26/06/14 sur la justice en milieu scolaire, les sanctions et les punitions.</p> <p>Le Guide Second Degré du Réseau Canopé "Justice scolaire, parole de l'élève (positionnement des adultes, restauration de l'estime de soi)".</p>
Date et lieu	05.03.20 au lycée Henri BRISSON à VIERZON, de 9 à 17h.
Intervenants	M. ROUSSEL Jean, Conseiller Principal d'Education en tant que formateur.

Valider par Jamal KHELLAD, IA-IPR EVS le 05 /01/2020.